

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUIN 2024

Nombre de membres composant 33 le Conseil

Nombre de membres présents à 24

la séance

Nombre de membres représentés 6 Nombre de membres non 3

représentés

Le mardi 18 juin 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S):

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR MAXIME OUANOUNOU

Président de séance : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 27

CRÉATION DE TARIFS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CINÉMA DE L'ASSOCIATION CINÉMA PUBLIC

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 6ème Adjointe au Maire déléguée à la jeunesse, au handicap et à la culture

Mes chers collègues,

La commune adhère depuis plusieurs années à l'association Cinéma Public qui place l'action culturelle au cœur de ses activités, à travers notamment une forte politique d'éducation à l'image.

Cette association coordonne notamment des dispositifs d'éducation à l'image Collège au cinéma et Maternelle au cinéma dans le Val-de-Marne, met en place des formations visant à sensibiliser les acteurs locaux au cinéma et à l'image et développe une véritable politique d'éducation à l'image (ateliers, publications etc.).

Afin de proposer une offre encore plus riche, en complément de la délibération précédente, il est proposé au conseil municipal d'intégrer les dispositifs Cinéma. Ces dispositifs prévoient, en plus d'un parcours de plusieurs projections dans l'année scolaire, des temps pédagogiques pour les élèves et les enseignants de chaque classe inscrite.

Dans ce cadre, il est nécessaire de créer des tarifs spécifiques pour chacun de ces dispositifs :

	Tarif par élève	Accompagnateurs
Tarif « Maternelle au cinéma »	2,50€	Gratuit
Tarif « Tout-petits au cinéma »	2,50€	Gratuit
Tarif « Collège au cinéma »	2,80€	Gratuit

A reçu un avis favorable en Commission Culture, Sports et Animation de la ville du 10/06/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : Approuve la participation de la commune aux dispositifs « Maternelle au cinéma », « Toutpetits au cinéma » et « Collège au cinéma »de l'association Cinéma Public.

Article 2 : Crée les tarifs suivants au Cinéma Prévert dans le cadre des dispositifs « Maternelle au cinéma », « Tout-petits au cinéma » et « Collège au cinéma » :

	Tarif par élève	Accompagnateurs
Tarif « Maternelle au cinéma »	2,50€	Gratuit
Tarif « Tout-petits au cinéma »	2,50 €	Gratuit
Tarif « Collège au cinéma »	2,80€	Gratuit

<u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Maire ou le cas échéant, l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 2 5 JUIN 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le 2 4 JUIN 2024 A Joinville-le-Pont le

